

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 02 avril 2025
Extrait du registre des délibérations

n°2025-04-02-08

Date de la convocation 27/03/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune. Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Vincent DAINE, Marie-Hélène MARCEL, Gérard LEROY et Patrick BERMOND Étaient représentés : Christine BOURDELLE-PATRICE par Pierre DURAND, Edith DELBEY par Annie COCHET, Sonia DOUAY par Jean-Noël LECOINTE, Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO							
Convoqués : 23 Présents : 14 Représentés : 5 Absents : 4	Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire explique que le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans leur programme de revitalisation. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire.							
OBJET : Ressources Humaines - Convention de mise à disposition du service « Petites Villes de demain » de la commune d'Ailly-sur-Noye vers la CCALN	Les communes d'Ailly-sur-Noye et de Moreuil se sont engagées dans ce programme de l'État. À ce titre, une convention d'adhésion a été signée le 28 janvier 2022, avec les signataires suivants : les communes d'Ailly-sur-Noye, Moreuil, ainsi que la CCALN, l'État, la Région Hauts-de-France et le Département de la Somme. Afin d'accompagner les communes et la CCALN dans leurs projets, un service « Petites Villes de Demain » (PVD) a été créé dans les deux communes et ces dernières ont recruté une cheffe de projet. Conformément à l'article L. 5211-4-1 III du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et dans le cadre de la bonne organisation de ce service, Monsieur le Maire propose de le mettre à disposition de la CCALN afin d'exercer les fonctions suivantes : <table><tr><th>Dénomination du service</th><th>Missions concernées</th></tr><tr><td rowspan="4">Petites villes de demain</td><td>Suivi opérationnel de l'étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat puis du dispositif type OPAH et référent technique de l'AMO</td></tr><tr><td>Suivi des grands dossier et gestion des demandes de subventions</td></tr><tr><td>Faire le lien entre les 3 collectivités</td></tr><tr><td>Participer, organiser ou animer différentes réunions en lien avec les missions confiées.</td></tr></table>	Dénomination du service	Missions concernées	Petites villes de demain	Suivi opérationnel de l'étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat puis du dispositif type OPAH et référent technique de l'AMO	Suivi des grands dossier et gestion des demandes de subventions	Faire le lien entre les 3 collectivités	Participer, organiser ou animer différentes réunions en lien avec les missions confiées.
Dénomination du service	Missions concernées							
Petites villes de demain	Suivi opérationnel de l'étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat puis du dispositif type OPAH et référent technique de l'AMO							
	Suivi des grands dossier et gestion des demandes de subventions							
	Faire le lien entre les 3 collectivités							
	Participer, organiser ou animer différentes réunions en lien avec les missions confiées.							

Suite et fin de la délibération n°2025-04-02-08

Monsieur le Maire indique que cette mise à disposition doit être contractualisée par convention, et que les comités sociaux territoriaux de la CCALN et du centre de gestion ont émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver la mise à disposition du service « Petites Villes de Demain » auprès de la CCALN,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

